

Kite surf à Excenevex – règles de vie !

Toi qui veux venir profiter du lac et de la belle plage d'Excenevex pour partir naviguer sur le Léman, voici quelques règles de vie à suivre lorsque tu viens sur ce spot de mi-juin à fin août.

Tu trouveras sur le site d'au gré du vent (<https://agdv-xnv.com/>) de nombreuses informations concernant le kite surf sur la plage d'Excenevex, nous allons t'en rappeler quelques-unes.

Le vent qui souffle à Excenevex est la bise, son orientation est presque toujours « on ».

En été, le spot est fortement déconseillé aux débutants.

Tu dois savoir remonter parfaitement au vent pour naviguer ici.

Assure-toi d'être assez toilé pour aller facilement au-delà des 300m.

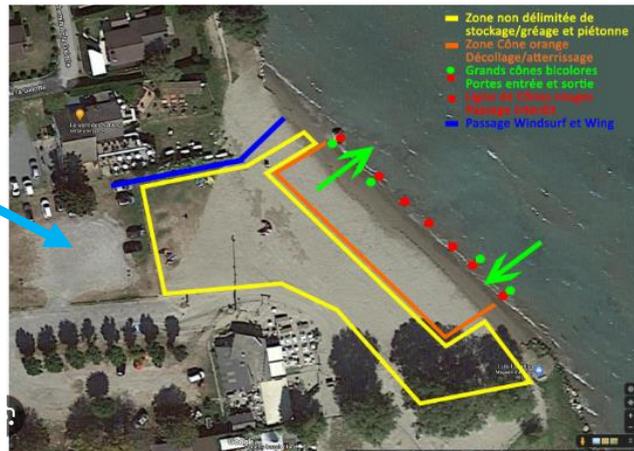
I) Localisation du spot

La plage d'Excenevex se trouve là :



En arrivant sur le spot, tu peux te garer à gauche sur le petit parking proche du chenal de navigation, tu tomberas sur la zone de kite. C'est le chenal que tu devras emprunter pour pouvoir aller naviguer au-delà des 300m.

Sur le parking, tu trouveras le chalet de l'association Au Gré Du Vent. Des informations sur le spot se trouvent à proximité. N'hésite pas à demander des renseignements sur le spot aux personnes présentes au chalet et au beach angel.



II) Fonctionnement de la plage – gréer son aile, décoller, atterrir.

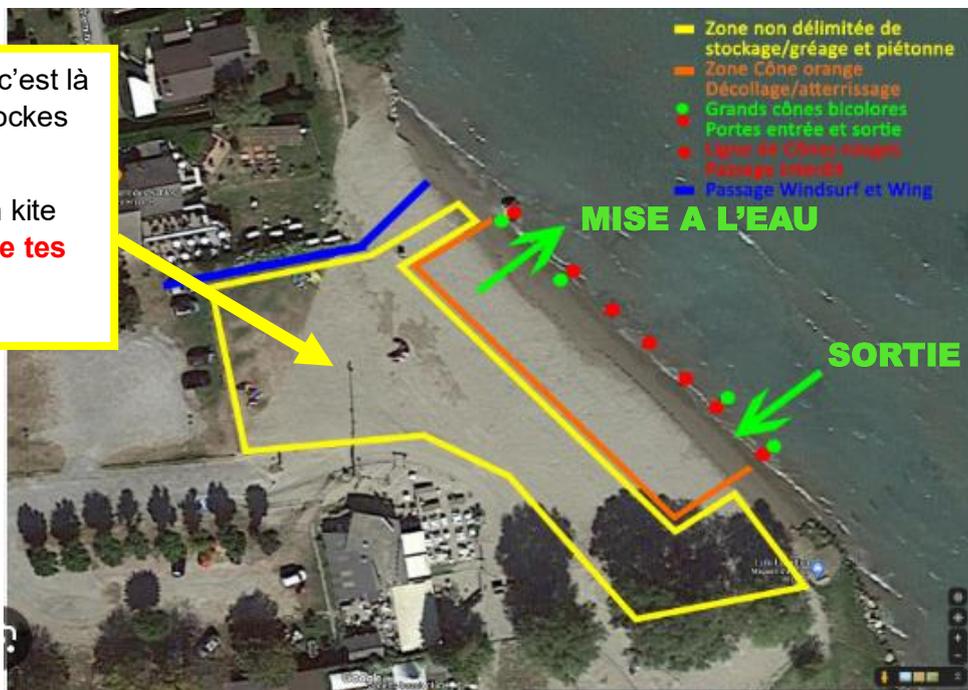
II.1) Gréer son kite :

En été le soir, tu peux commencer à venir préparer ton kite à partir de 17h30 (la navigation est autorisée à partir de 18h). Avant la plage est réservée aux autres utilisateurs.

Lorsque l'heure d'autorisation du kite approche, sois bienveillant avec les autres utilisateurs de la plage. S'il reste des baigneurs sur la plage, tu dois décoller ton kite dans le chenal. La sécurité de tous les utilisateurs de la plage, kiteur ou non est la priorité.

Lorsque tu grés ton aile, laisse un peu de place à gauche pour permettre aux windsurfs et aux wings de passer et rejoindre la zone de mise à l'eau.

La zone jaune, c'est là où tu grés et stocks ton kite.
Si tu laisses ton kite sur la plage, **plie tes lignes !!!**

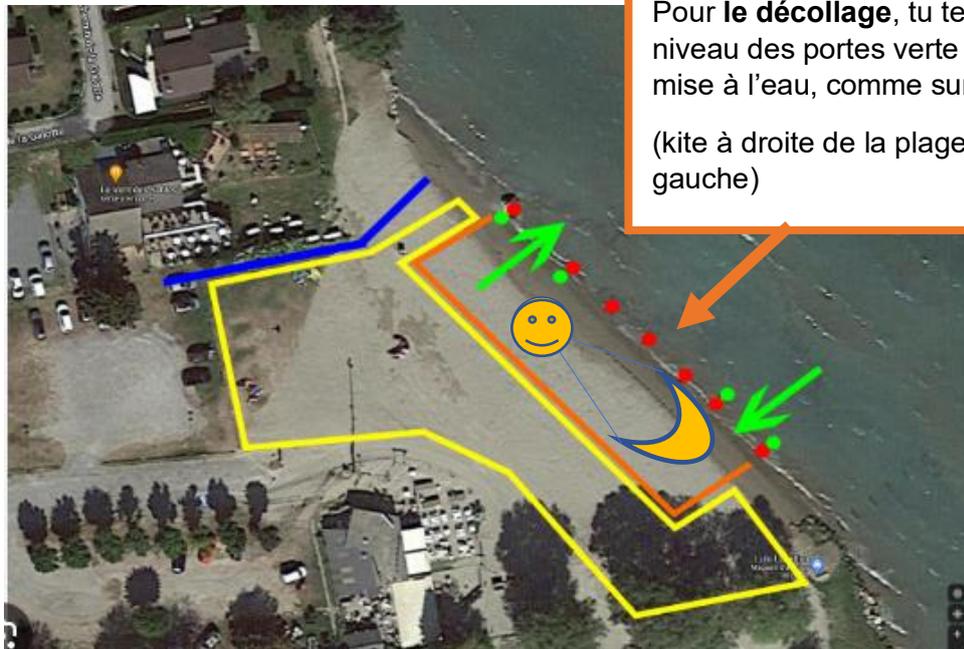


La zone pour gréer et stocker son kite est délimitée en jaune. Assure-toi de préparer ton kite rapidement, et plie tes lignes aussitôt que tu les as attachées.

Assure-toi de toujours laisser la zone de décollage libre.

II.2) Décoller

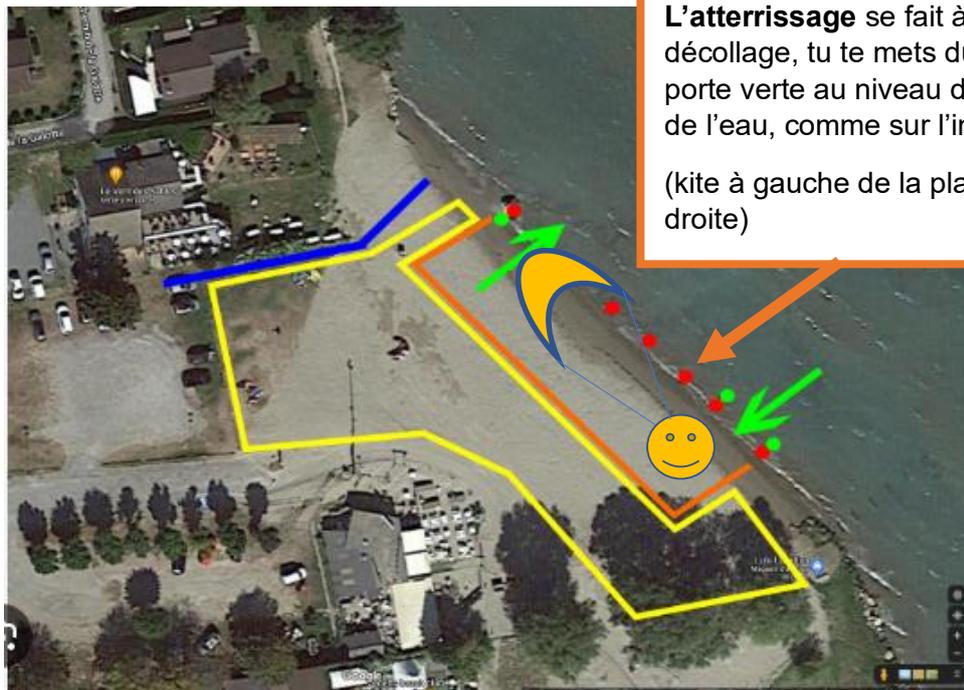
Chaque personne décolle son kite à tour de rôle aidé du beach angel. S'il y a du monde sur la plage, soit patient et attends ton tour.



Pour le **décollage**, tu te mets au niveau des portes verte du côté mise à l'eau, comme sur l'image.
(kite à droite de la plage, toi à gauche)

II.3) Atterrir

Attends ton tour dans l'eau proche de la zone de sortie de l'eau pour atterrir, la priorité est donnée aux kiteurs allant à l'eau.



L'**atterrissage** se fait à l'inverse du décollage, tu te mets du côté des porte verte au niveau de la sortie de l'eau, comme sur l'image.
(kite à gauche de la plage, toi à droite)

La zone de décollage et atterrissage doit toujours être **laissée libre** !

Lorsque tu décolles, va vite à l'eau, ne reste pas dans la zone de décollage, d'autres kiteurs attendent derrière toi !

Lorsque tu poses, plie tes lignes et sort rapidement de la zone d'atterrissage, mets ton kite dans la zone de stockage (en jaune).

Ecoute les conseils des beach angel, respecte-les, ils sont là pour ta sécurité. C'est eux qui décideront des atterrissages et décollages.

En général, la priorité est donnée aux kiteurs qui partent à l'eau sauf en cas de renforcement du vent.

Nous te rappelons qu'il est **INTERDIT de décoller ou atterrir hors de la zone de kite.**

Volunteers Needed!

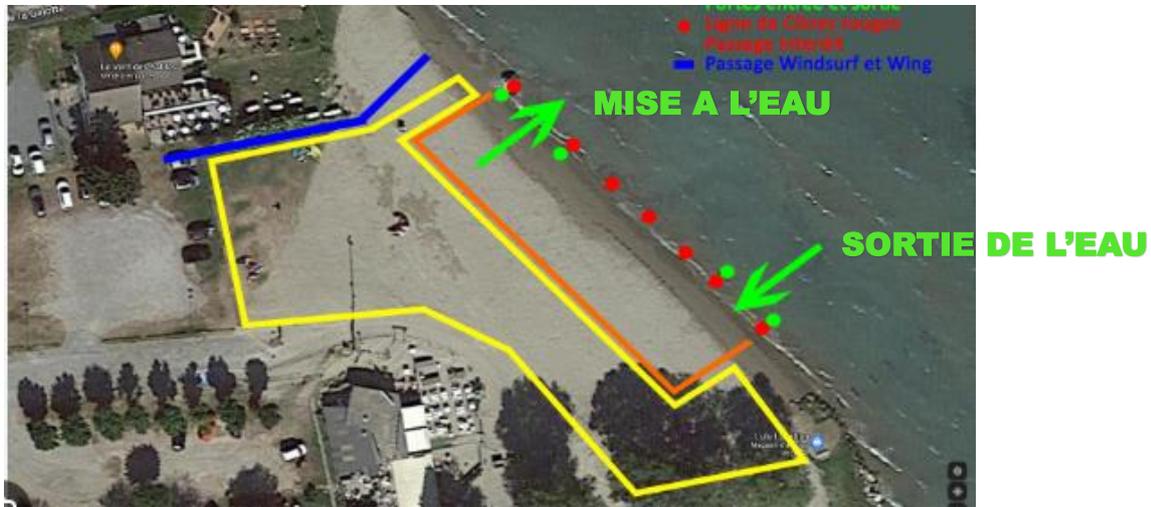


Les beach angel sont des bénévoles qui veulent assurer la pérennité du kite à Excenevex et maintiennent la sécurité sur le site. Tout comme toi, ce sont aussi des kiteurs.

Si tu es à l'aise avec les décollage et l'atterrissage des kites, nous avons toujours besoin de monde pour un coup de main. Viens t'annoncer vers eux si tu veux offrir 30 minutes de ton temps et participer à la vie du spot 😊😊

II.4) Mise à l'eau et sortie de l'eau.

Au bord de l'eau, des plots verts t'indiquent les zones de mise à l'eau et de sortie de l'eau. Les plots rouges délimitent les endroits où tu ne peux pas passer quand tu rentres et sors de l'eau.



Quand tu rentres et que tu sors de l'eau, fait attention aux autres kiteurs !

La priorité est donnée aux kiteurs voulant aller à l'eau, sauf en cas de renforcement du vent.

La mise à l'eau se fait vers la gauche de la plage.

La sortie de l'eau se fait sur la droite de la plage.

Quand tu veux atterrir, tape sur ta tête pour faire signe au beach angel d'attraper ton aile.

Les **foils, wings, windsurf** doivent aussi utiliser le chenal en essayant de ne pas gêner les kites qui vont ou reviennent des 300m.



III) Navigation

La navigation est obligatoire au-delà des 300m

Une fois à l'eau, tu dois remonter au-delà des 300 m par le chenal de mise à l'eau, il est délimité par des bouées jaunes. Des bouées rouge et verte marquent la fin du chenal.

Il est **INTERDIT de rester kiter dans le chenal**. Celui-ci ne sert qu'à remonter les 300m.

Ce n'est qu'une fois passé les 300 mètres que tu pourras aller naviguer où tu veux.

Il est **INTERDIT de naviguer dans la zone de baignade de jour comme de nuit !**

Attention, rochers sortant de l'eau par ici !

Sors **au-delà des 300m** par le chenal en remontant au vent.

Reviens à la plage par le chenal.

Si tu n'arrives pas à remonter le chenal, retourne à terre !

Sois prudent si plusieurs kiteurs se trouvent dans cette zone. Il est INTERDIT de rester, sauter ou surfer dans le chenal !



Quelques rappels des priorités pendant navigation :

Les baigneurs, paddleurs, kayakeurs ... ont la priorité sur les kites, fais-y attention.

Si deux kiteurs se croisent, le kiteur ayant tribord amure à la priorité (avec le vent sur l'épaule droite), le kiteur venant en face doit se déplacer pour le laisser passer.

Les kiteurs qui surfent une vague ont la priorité, laisse-les passer.

Dans tous les cas reste courtois avec les autres et fait attention autour de toi.

IV) Arrêté municipal et police du lac

Du **20 juin au 31 août**, la pratique du kite surf est limitée sur le spot d'Excenevex.

Elle est autorisée **avant 10 heure le matin** et **après 18 heure le soir**.

Il est important que tu respectes cette règle et que tu la fasses respecter autour de toi. Tu encours une amende si tu kites en dehors des heures autorisées.

Encore une fois, il est **INTERDIT de naviguer dans la zone de baignade**, de jour, comme de nuit. Le **décollage et l'atterrissage des kites est INTERDIT hors de la zone prévue à cet effet**.

Sur le lac Lemman, le port d'un gilet de sauvetage ou d'une aide individuelle à la flottabilité est **OBLIGATOIRE** pour la pratique du kite surf.

De plus il est **INTERDIT de donner des cours de kite** partout à Excenevex.



Si les règles ne sont pas respectées par une majorité ou s'il y a des plaintes par rapport au comportement des kiteurs ou leur non-respect des règles, le président d'Au Gré Du Vent et la maire d'Excenevex se réservent le droit d'interdire le kite pour une période indéterminée sur le spot d'Excenevex, dans un souci de sécurité pour les autres utilisateurs de la plage et de préservation de ce spot de kite.

Lien arrêté municipal : <https://mairie.excenevex.fr/wp-content/uploads/2022/07/Arrete-AR-2022-045.pdf>

Lien police du lac : https://www.haute-savoie.gouv.fr/content/telechargement/28037/168112/file/rpp_compiled_juillet2020.pdf

V) Rappel des règles Au Gré Du Vent

<p>.1</p> <p>RESPECTER LA ZONE BALISÉE DE SÉCURITÉ DE DÉCOLLAGE ET ATERRISSAGE. (STOCKAGE INTERDIT)</p>	<p>.2</p> <p>PASSER PAR LES PORTES VERTES POUR ALLER ET REVENIR DE L'EAU.</p>	<p>.3</p> <p>AIDER LES AUTRES RIDERS À DÉCOLLER, ATERRIR, ET SUR L'EAU EN CAS DE DIFFICULTÉ.</p>	<p>.4</p> <p>EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DU SITE AUX NOUVEAUX PRATIQUANTS ET À CEUX QUI L'UTILISENT MAL.</p>	<p>.5</p> <p>STOCKER LES AILES LIGNES REPLIÉES HORS DE LA ZONE DE SÉCURITÉ.</p>	<p>.6</p> <p>ENROULER SES LIGNES DÈS L'ATERRISSAGE POUR LIBÉRER RAPIDEMENT LA ZONE DE SÉCURITÉ.</p>
<p>.7</p> <p>RESPECTER LES 3 GRANDES PRIORITÉS: - <u>SUR L'EAU</u> PRIORITÉ AU RIDER TRIBORD AMURE (VENT SUR ÉPAULE DROITE) - <u>SUR L'EAU</u> PRIORITÉ À CELUI QUI SURFE UNE VAGUE</p>	<p>.8</p> <p>RIDERS CONFIRMÉS, ÊTRE VIGILANTS ENVERS LES DÉBUTANTS (MISE EN ŒUVRE DU MATÉRIEL, DÉCOLLAGE, CHOIX DE TAILLE D'AILE, ETC) ET AIDEZ-LES.</p>	<p>.9</p> <p>RIDERS DÉBUTANTS, ALLER VERS LES RIDERS CONFIRMÉS POUR DEMANDER DES CONSEILS AVISÉS SUR VOTRE MATÉRIEL ET SA MISE EN ŒUVRE.</p>	<p>.10</p> <p>ÊTRE ATTENTIF AUX MOMENTS DU GRÉAGE, DU DÉCOLLAGE ET DE L'ATERRISSAGE, POUR ÉVITER DES ERREURS ET DES ACCIDENTS.</p>	<p>.11</p> <p>UTILISER LE CHENAL POUR ALLER NAVIGUER AU-DELÀ DES 300M. LA ZONE DE Baignade EST STRICTEMENT INTERDITE A TOUTE NAVIGATION.</p>	<p>.12</p> <p>RESPECTER LES AUTRES UTILISATEURS DE LA PLAGE, PIÉTONS, Baigneurs, PLAISANCIERS, ETC.</p>

VI) ANNEXE – arrêté municipal



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE D'EXCENEVEX
ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE AR-2022-045

Arrêté portant réglementation de la pratique du kite surf

Le Maire de la Commune d'EXCENEVEX,

Vu le règlement particulier de police de navigation sur le lac Léman, arrêté n° 80-35, modifié par l'arrêté n° 89-94 et par l'arrêté n° 90-139.

Vu le pouvoir de police spécial du maire dans la bande des 300 m.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la plage d'Excenevex (baigneurs, navigateurs, promeneurs, contemplatifs...), dans le secteur de pratique du kite surf.

ARRETE

Article 1 - Zone d'évolution

Du 20 Juin au 31 août, la pratique du kite-surf et assimilés (kite-foil, wing-foil, windsurf, windfoil) sont interdites de 10h00 à 18h00, ainsi que le stockage de matériel sur la plage.

Jusqu'à 10h00 et à partir de 18h00 :

- Décollage et atterrissage dans la zone de kitesurf mise en place par l'association Au Gré Du Vent,
- Utilisation du chenal de navigation pour aller au-delà de la bande de rive des 300m et navigation au-delà de ces 300m,
- Retour à la plage par le chenal de navigation,
- Navigation strictement interdite dans la zone de baignade de la plage.
- Baignade interdite dans le chenal de navigation

Du 1^{er} septembre au 19 Juin, la pratique du kite surf est tolérée en dehors du chenal.

Article 2 -Information

Un panneau d'affichage réglementaire est mis à disposition du public.

De façon à assurer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers L'association de kite-surf « Au gré du Vent » donne toute information utile aux pratiquants de ce sport sur leur chalet de la plage, sur leur site web et leurs réseaux.

.../...

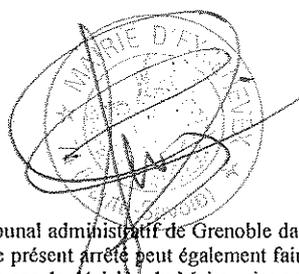
Article 3-Application

- Le Responsable de la police pluri-communale,
- Le Chef de la Brigade de Gendarmerie du groupement Douvaine-Bons-en-Chablais,
- Les responsables de l'association « Au gré du Vent » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation en sera faite aux intéressés, à la DDT Thonon ainsi qu'au sous-préfet de Thonon-les-Bains.

Excenevex,
Le 15 juillet 2022

Chrystelle BEURRIER
Maire,



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.